



FICHE SIGNALÉTIQUE

Xypex Chemical Corporation
13731 Mayfield Place,
Richmond, Colombie-Britannique
Canada V6V 2G9

Données sur les produits

Xypex High N' Dry

Les produits Xypex sont employés pour imperméabiliser et protéger le béton.

Pour obtenir de l'assistance en cas d'urgence impliquant les produits, appelez XYPEX au (604) 273-5265

Ingrédients dangereux

Ciment Portland**	CAS No. 65997-15-1 OSHA PEL – 50 mppcf ou 15 mg/m ³ (total de poussière) et 5 mg/m ³ (fraction inhalable) 2010 ACGIH TLV TWA de 1 mg/m ³ (E,R), les matières particulaires ne renferment pas d'amiante et contiennent <1% de silice cristalline.
Silice cristalline, quartz**	CAS No. 14808-60-7 2010 ACGIH TLV TWA de 0.025 mg/m ³ (fraction inhalable) et A2 (substance cancérigène humaine présumée.)
Composés alcalinoterreux*	ACGIH TLV TWA of 2 mg/m ³ LD ₅₀ (orale, rat) de 7.34 g/kg

Mixture cimentaire – catégorie E (corrosif).

Propriétés physiques

État physique – Poudre solide
Odeur et aspect - Couleur grise, inodore
pH -1 (Méthode EPA - 2 mesures d'eau à 1 mesure de poudre par poids volumétrique)
Densité relative – 2,8 (eau)

Données sur les risques d'incendie et d'explosion

Les produits cimentaires Xypex ne sont pas inflammables et ne sont pas sujets aux explosions.

Données sur la réactivité

- Les produits cimentaires Xypex sont chimiquement stables.
- Les produits sont incompatibles avec des acides forts.
- Les produits peuvent dégager du monoxyde de carbone ou du bioxyde de carbone.
- Les composés alcalinoterreux engendreront une décomposition explosive d'anhydride maléique, de nitro-alcanes et de nitro-paraffines en présence d'eau; ils formeront des sels avec des sels minéraux et avec des bases minérales. Ces sels secs sont de nature explosive. Les composés alcalinoterreux sont incompatibles avec les composés interhalogénés et les oxydes de phosphores (V.)

Propriétés toxiques

Effets de l'exposition aiguë aux produits:

- Les ingrédients dans ces produits peuvent causer une irritation cutanée et une dermatite peut survenir suite à l'exposition.
- Les ingrédients peuvent aussi irriter les yeux, le nez et la gorge. Des brûlures chimiques au niveau des yeux et de la peau peuvent résulter de l'exposition aiguë à un ingrédient de ce produit.

Effets de l'exposition prolongée aux produits:

- L'exposition à la poussière peut engendrer la perforation de la cloison nasale.
- L'exposition prolongée aux ingrédients de ces produits peut endommager les voies respiratoires et les poumons.
- Le ciment Portland et le composé alcalinoterreux sont corrosifs en ce qui a trait à la peau.
- L'inhalation excessive de la poussière de silice cristalline peut résulter en des troubles respiratoires, y compris la silicose, la pneumoconiose et la fibrose pulmonaire et peut avoir des effets nocifs sur les ganglions lymphatiques, les reins et le système immunitaire. L'IARC a conclu qu'il y avait "assez d'éléments de preuve de cancérogénicité reliés à l'inhalation de silice cristalline par les humains sous forme de quartz et de cristobalite dans certaines circonstances industrielles, mais que la cancérogénicité pouvait dépendre des caractéristiques inhérentes de la silice cristalline ou de facteurs externes affectant son activité biologique ou sa distribution

polymorphe". On a aussi démontré que le quartz de silice pouvait engendrer une activité mutagène au niveau des cellules humaines et mammaliennes, in vitro.

Limites d'exposition:

- 2010 ACGIH TLV TWA de 1 mg/m^3 ^(E,R) de ciment Portland (total de poudre), les matières particulaires ne renferment pas d'amiante et contiennent <1% de silice cristalline
- 2010 ACGIH TLV-TWA 0.025 mg/m^3 ^(R) (fraction inhalable) de silice cristalline et A2 (substance cancérigène humaine présumée.)
- ACGIH TLV-TWA 2 mg/m^3 de composé alcalinoterreux
- Il est recommandé aussi de consulter les autorités locales pour les quantités provinciales acceptables.

Mesures préventives

Equiment individuel de protection :

L'utilisateur devrait porter des gants et des bottes de caoutchouc, un masque anti-poussière approuvée NIOSH ou équivalent, des lunettes de sécurité bien ajustées et des vêtements étanches qui protègent contre le contact avec la peau. Parmi les mesures de sécurité additionnelles suggérées : une fontaine d'irrigation oculaire, une douche et assez de ventilation quant au volume et à la distribution pour maintenir à l'exposition à la poussière en dessous du niveau de 10 mg/m^3 .

Procédures d'élimination :

Peuvent s'éliminer comme des résidus ordinaires; évitez d'engendrer de la poussière susceptible d'être inhalée. Consultez les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux du Canada concernant l'élimination.

Exigences en matière d'entreposage :

Rangez dans un endroit sec à température moyenne et prévenez l'endommagement dû à l'eau et au froid. Conservez dans des contenants d'acier scellés jusqu'au moment de l'emploi.

Premiers soins

Contact avec les yeux:

Éliminez et brossez rapidement et délicatement toute poussière sèche. Irriguez les yeux avec de grandes quantités d'eau durant au moins 60

minutes en maintenant les paupières séparées et prenez soin de ne pas contaminer l'œil non-contaminé ou le visage. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.

Contact avec la peau :

Éliminez et brossez rapidement et délicatement tout l'excès de produit sec. Sous l'eau courante, enlevez les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir. Continuez de rincer les surfaces atteintes à l'eau tiède courante durant au moins 30 minutes. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.

Inhalation :

Amenez la victime à l'air frais et obtenez immédiatement de l'assistance médicale.

Ingestion buccale :

Ne jamais rien donner par la bouche si la victime perd rapidement conscience, inconsciente ou en convulsions, ne pas faire vomir, et si les vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Rechercher immédiatement de l'assistance médicale.

Renseignements quant à la rédaction

Cette fiche signalétique été rédigée par le département des services techniques de la Xypex Chemical Corporation, le 4 juillet 2014. Pour obtenir de l'assistance en cas d'urgence impliquant les produits, appelez XYPEX au: (604) 273-5265 ou au (800) 961-4477.

Les renseignements composant cette fiche signalétique se rapportent uniquement à la matière décrite aux présentes ne concernent pas son emploi avec d'autres matières ou procédés. Ces renseignements communiqués sont basés sur les données techniques que nous croyons dignes de foi au moment de la publication de cette fiche signalétique. Puisque les conditions concernant l'emploi sont hors de notre contrôle, l'utilisateur a la responsabilité de vérifier les données de sécurité de combinaison avec d'autres matières ou pour l'utilisation dans un procédé spécifique et de vérifier les exigences quant à l'élimination.